

souvent la vessie déchirée sur ses faces latérales en dehors du péritoine.

Indépendamment de ces ruptures spontanées, il existe des ruptures traumatiques de la vessie : par pression d'une roue de voiture, je suppose, sur une vessie distendue, ou par un coup de pied de cheval.

La couche musculuse de la vessie est susceptible d'éprouver un épaissement considérable. Elle peut acquérir jusqu'à 1 centimètre et plus. On rencontre cet état hypertrophique dans les cystites chroniques soit du corps, soit du col ; dans les rétrécissements de l'urètre, dans la cystite calculeuse, dans tous les cas, en un mot, où les contractions de la tunique musculuse sont très souvent sollicitées par des besoins fréquents d'uriner, ou encore lorsqu'elles ont à vaincre un obstacle siégeant sur le parcours de l'urine. L'hypertrophie des fibres musculaires peut coexister avec une capacité plus grande ou bien une dimension à peu près normale de l'organe, et elle n'entraîne pas alors de grands inconvénients ; mais il se produit, le plus souvent, une sorte d'hypertrophie concentrique telle que la cavité contient à peine quelques grammes d'urine. Cet état fort grave entretient des envies presque constantes d'uriner et est absolument incurable : aussi faut-il pratiquer un orifice artificiel à l'hypogastre.

#### Col de la vessie.

Le *col de la vessie* est cette portion resserrée du réservoir urinaire par lequel s'engagent les urines pour être éliminées. Le col mérite une description spéciale, car il diffère du corps au point de vue anatomique, physiologique et pathologique. En effet, les fibres musculaires qui le composent présentent une disposition à part ; il est destiné à s'opposer à la sortie des urines, tandis que le corps de la vessie a pour fonction de les expulser ; de plus, le corps est peu sensible, tandis que le col présente une vive sensibilité. Enfin, les maladies de ces deux parties se traduisent par des symptômes différents et n'exigent pas le même traitement.

Le col est intermédiaire au corps de la vessie et au canal qui lui fait suite, c'est-à-dire l'urètre : aussi est-il assez facile de le délimiter. Doit-on le considérer comme une simple intersection ? Non, assurément. Il présente une certaine étendue, il forme une région dont le rôle est absolument défini, comme celui des régions anale, buccale, palpébrale : c'est un orifice entouré et formé par un sphincter dont le rôle est actif. La véritable définition anatomique du col est donc celle-ci : le col est cette portion intermédiaire au corps de la vessie et au canal de l'urètre autour de laquelle se trouve le sphincter vésical. C'est le sphincter qui limite le col ; il commence et finit avec lui, c'est-à-dire qu'il empiète de quelques millimètres sur la portion prostatique de l'urètre. Me plaçant maintenant au point de vue physiologique, je dirai : Le col de la vessie est une portion contractile située entre le réservoir de l'urine et son canal excréteur, portion destinée à s'opposer à l'écoulement incessant du liquide à mesure qu'il arrive dans le réservoir.

Si le corps de la vessie jouit d'une certaine mobilité, il n'en est pas de même du col, qui reste à peu près fixe, que la vessie soit vide ou pleine. Il semble que le col soit le pivot autour duquel se meut l'organe pendant son ampliation. Amussat avait avancé que le col se portait fortement en arrière lorsque le rectum était vide ; je reviendrai sur ce point à propos de l'urètre.